

CILSS
INSTITUT DU SAHEL



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

OCTOBRE 1989-SEPTEMBRE 1990

CILSS

INSTITUT DU SAHEL



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

OCTOBRE 1989-SEPTEMBRE 1990

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ÉTAT D'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DU 5 ^E CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST)	4
ÉTAT D'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS DU 25 ^E CONSEIL DES MINISTRES	5
ÉTAT D'EXÉCUTION DES PROJETS-PROGRAMMES	7
<i>Axe sécurité alimentaire</i>	
Le programme régional d'amélioration des mil, sorgho, niébé et maïs	7
Le programme régional de renforcement institutionnel en matière de recherche sur la sécurité alimentaire au Sahel (PRISAS)	9
Le programme du réseau de recherche sur la résistance à la sécheresse (R ³ S)	11
Le programme protection des végétaux	14
 <i>Axe lutte contre la désertification</i>	
Le projet renforcement des capacités scientifiques des pays sahéliens (RCS)	16
Le programme sahélien d'éducation (PSE)	18
 <i>Axe Ressources humaines</i>	
Le programme AGIR	21
Les activités du Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD)	22
 <i>Axe Information-documentation</i>	
Information : Réseau de Radio rurale, édition	26
Documentation : RÉSADOC	28
 ASPECT ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL	
Aspect Administratif	32
Aspect gestion	33
Coopération régionale et internationale	34
 CONCLUSION	35
 ANNEXES	
Déplacements	37
Liste du personnel	40
Liste des publications	45
Liste des abréviations	47

INTRODUCTION

Le programme quinquennal de l'Institut du Sahel (1990-1994) adopté par résolution n°3/25/CM/90 constitue le cadre de référence des activités de l'INSAH. C'est à partir de ce cadre que les activités annuelles sont déterminées. Pour la première année d'exécution (1990) qui constitue en réalité une année de préparation, le programme de travail adopté par le Conseil des Ministres a mis l'accent sur la convocation d'une table ronde pour le financement du programme quinquennal et parallèlement sur la poursuite des activités en cours. Dans cette optique, des recommandations ont été formulées par le Conseil des Ministres et le Conseil Scientifique Scientifique et Technique (CST).

Au nombre des activités menées, la préparation de la table ronde a constitué un pôle important. Cette préparation a donné lieu à plusieurs contacts avec les donateurs et leurs résultats ont été encourageants. Des engagements fermes ont été pris dans certains cas, en l'occurrence la signature avec l'ACDI d'une convention pour un appui sur cinq (5) ans. Une convention entre l'USAID et l'INSAH est en cours de préparation alors que l'UNSO a donné un appui pour la formulation de trois (3) projets et prend en charge l'organisation de la table ronde.

Dans le souci d'une meilleure lisibilité du présent rapport, un compte rendu de l'état d'exécution du programme de travail 1990, l'état d'exécution des recommandations du CST et du Conseil des Ministres et l'état de préparation de la table ronde sont mis en lumière ; suivi de l'exécution des projets-programmes en cours.

Ce rapport intègre aussi les activités conduites par le CERPOD, centrées sur l'exécution des recommandations du 2^e Comité scientifique et de gestion (CSG), l'exécution des études et recherches programmées et la tenue de la 2^e réunion des bailleurs de fonds.

Enfin sont présentées les activités se rapportant aux missions ainsi que les ressources humaines et matérielles de l'INSAH.

I - ÉTAT D'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST)

Au cours de sa 5^e session ordinaire (Bamako, 27-29 novembre 1989), le Conseil scientifique et technique (CST) a formulé des recommandations relatives aux dossiers techniques et aux ressources humaines et financières de l'INSAH.

Au titre des ressources humaines et financières, le CST a demandé le transfert de certains projets scientifiques du Secrétariat exécutif vers l'INSAH. Cette recommandation a fait l'objet de discussion par le Conseil de direction du CILSS qui a demandé aux groupes de travail chargés de la question d'harmonisation de se réunir en 1991.

Au titre des dossiers techniques, le CST s'est penché sur le Programme quinquennal et a fait les recommandations suivantes :

- 1) que le rôle de l'INSAH dans la coordination de la recherche dans la sous-région soit mieux mis en exergue;
 - 2) que le programme alimentation du bétail soit coordonné par des institutions nationales de recherche identifiées comme les plus compétentes ;
 - 3) que le volet conservation des eaux et des sols soit reformulé pour présenter une vision plus dynamique et de complémentarité aux autres volets du programme des ressources naturelles.
- Enfin, le CST a réitéré la nécessité pour tous ses membres de participer à la réunion annuelle et a adopté le tableau structurel et opérationnel de l'INSAH qui lui a été proposé.

S'agissant du rôle de l'INSAH dans la coordination de la recherche, le Conseil des ministres, dans la résolution adoptant le programme quinquennal, a réaffirmé ce rôle et a exprimé son soutien pour l'organisation d'un espace scientifique au Sahel. Afin d'obtenir les ressources nécessaires pour le renforcement du rôle de coordination de l'INSAH, une convention a été signée avec l'ACDI pour couvrir certains aspects comme les réunions scientifiques, etc. Cette convention a été signée le 27 septembre 1990 sous la présidence du Ministre de l'Agriculture du Mali. Dans la même perspective une convention est en préparation avec l'USAID dont un volet vise à renforcer les capacités de coordination de l'INSAH.

Concernant les questions techniques, INSAH a obtenu l'assistance d'un consultant mis à sa disposition par la Coopération française pour finaliser le document du programme quinquennal. Une équipe de consultants, sur financement de l'UNSO est en train de formuler le volet conservation des eaux et des sols en prenant en considération la recommandation du CST.

Pour la présence de tous les membres du CST, des mesures ont été prises pour assurer que les membres soient désignés *intuiti personae*.

II- ÉTAT D'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS DU 25^e CONSEIL DES MINISTRES

En adoptant le programme quinquennal, le Conseil des ministres a demandé l'organisation d'une table ronde des donateurs pour son financement.

Préparation de la table ronde

Les journées des 14 et 15 janvier 1991 ont été retenues pour la tenue de la rencontre. Les invitations ont été lancées par le Secrétaire exécutif du CILSS. Les premiers contacts et leurs conclusions sont des signes encourageants. Différents dossiers seront soumis à la table ronde; l'INSAH a déjà engagé la formulation de trois projets et élaboré des dossiers sur les autres domaines retenus dans le programme quinquennal.

Au titre des contacts

- *L'UNSO* : cette institution a indiqué sa volonté de prendre en charge les coûts de l'organisation de la table ronde et de la formulation de trois projets qui seront soumis à la rencontre ce sont :

- le projet de conservation des eaux et des sols ;
- le projet aménagement des forêts naturelles et
- le projet de formation en conservation des ressources naturelles.

La formulation du dernier projet a commencé avec la coopération de l'Université d'Arizona (USA); les deux autres formulations vont commencer sous peu. L'UNSO prend en charge le poste de l'écologiste devant être recruté par l'INSAH.

- *L'US AID* : Les négociations sont en cours à propos de l'appui de l'AID à l'INSAH pour la mise en œuvre du programme quinquennal. Un calendrier préparatoire a été arrêté et devrait aboutir à la signature d'une convention en 1992. L'INSAH a proposé les priorités suivantes :

- ressources naturelles ;
- renforcement de la capacité de coordination de l'INSAH ;
- recherches en sécurité alimentaire qui bénéficient déjà d'une prolongation de financement
- lutte intégrée.

Le calendrier proposé est le suivant :

- en décembre 1990 : élaboration d'un document de concept ;
- de janvier à mai 1991 : finalisation du projet de documentation de concept ;
- de juin à septembre 1991 : mise en forme définitive du document de projet.

- *Le CTA* : une convention a été signée portant sur la coopération en matière d'information, de documentation, et de formation. Un programme de coopération est en cours d'élaboration.

- *La CCE* : le contact établi a permis d'explorer les possibilités de financement dans le cadre de Lomé IV (volet régional). Un document d'orientation a été produit et soumis à la CEE ; il porte sur la recherche (ressources phytogénétiques, développement et transfert de technologie, étude du secteur informel, productions animales et protection des végétaux), et sur le développement des ressources humaines ainsi que l'informatisation de la gestion de l'INSAH. Au cours de la même mission, une séance de travail a eu lieu avec le secrétariat général des ACP.

- *L'ACDI* : une convention portant sur 3 millions de dollars canadiens soit environ 800 millions de francs CFA, a été signée sous la présidence du Ministre de l'Agriculture du Mali. Cette enveloppe sur cinq ans est un appui à l'INSAH dans les domaines suivants :

- coordination et développement des échanges (réunions des instances statutaires et des conseils, recrutement d'un coordonnateur scientifique) ;
- activités de recherche en protection des végétaux et en socio-économie ;
- diffusion de l'information scientifique et technique .

Un comité conjoint INSAH -ACDI a été mis en place pour la programmation et le suivi, annuels des activités.

D'autres contacts ont été pris avec le PNUD, la Banque Mondiale notamment le SPAAR qui s'investit avec l'INSAH dans le domaine du renforcement des SNRA et des organismes étatiques (France, Pays-Bas, RFA...).

Au titre des recommandations

On note :

- recommandation relative au statut particulier du personnel du CERPOD et pour désigner une commission adhoc pluridisciplinaire chargée de revoir et d'harmoniser l'ensemble des textes qui régissent le fonctionnement du système CILSS. Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre mais est en train d'être étudiée par le Secrétaire exécutif du CILSS.

- recommandation intéressant la mise en place du "noyau dur" à INSAH : l'INSAH a pu obtenir la prise en charge du poste de l'écologiste (UNSO) et de celui du coordonnateur scientifique (ACDI). Les autres postes sont toujours en attente ;

- recommandation relative au RCS : la conduite du projet a été améliorée et les pays qui n'abritent pas de sites d'étude font l'objet d'une attention particulière en matière de formation ;

- recommandation relative à la nécessité de faire apparaître annuellement le programme budgétisé de l'INSAH et du CERPOD : des dispositions ont été prises ;

- recommandation relative à la Conférence mondiale sur l'Éducation : un premier contact a eu lieu avec la Banque mondiale.

- recommandation concernant le projet d'informatisation de la gestion de l'INSAH, l'étude est terminée et le financement est resté à trouver.

- recommandation concernant le reliquat de la consultation engagé dans le cadre du PSE : une solution à ce problème est en cours.

III- ÉTAT D'EXÉCUTION DES PROJETS-PROGRAMMES

3.1 Axe sécurité alimentaire

3.1.1 - Le programme régional d'amélioration des mil, sorgho, niébé et maïs

Le programme a entamé une phase transitoire de deux ans depuis le mois de mai 1990 sur un financement du Fonds Européen de Développement (FED) pour un montant d'1 million d'ECU. Cette phase a pour but de consolider les acquis de la première phase par la conduite d'essais en milieu paysan et la production de semences prébase et base.

Des moyens matériels (véhicules, systèmes d'irrigation, matériels de laboratoire et batteuses pour les services semenciers) et financiers sont mis à la disposition des structures nationales de recherche. Les activités suivantes ont été menées:

a) - organisation d'une rencontre régionale des coordonnateurs nationaux (Bamako 7-9 mars 1990) qui a :

- . mis au point des protocoles et dispositifs d'essais : du fait de son caractère essentiellement national, il est proposé en matière d'essais en milieu paysan, que l'approche dans chaque État se conforme aux méthodologies traditionnellement utilisées ;

- . choisi les sites d'essais ;

- . déterminé le nombre d'essais à implanter dans chaque État ;

- . défini les aspects de multiplication de semences : ce volet vise à apporter un appui matériel et financier aux structures semencières de la recherche pour la production de semences base et prébase ;

- . finalisé le volet information : préparation des fiches techniques, publication des rapports annuels et production de films visualisant les essais en milieu paysan et matérialisant les impressions recueillies auprès des paysans.

Au cours de cette rencontre, d'autres aspects relatifs à l'organisation et au financement ont été discutés .

b) - couverture audiovisuelle des essais pour cette campagne dans 4 États : Burkina Faso, Gambie, Mali et Sénégal. Le Cap-Vert, la Mauritanie, le Niger et le Tchad seront couverts pendant la campagne 1991. L'objectif de cette initiative est d'assurer la promotion des résultats dans le monde rural par la production de films sur les essais et recueillant les impressions des paysans. Ceci contribuera ainsi au transfert de technologie, à la valorisation des résultats de la recherche et à la diffusion de l'information scientifique et technique. Cette activité jugée importante par les États, conduira à la production d'un film par pays et d'un film régional de synthèse qui seront largement diffusés.

c) - organisation d'une visite technique des essais dans les États par la coordination régionale du programme. Cette visite avait pour but de suivre et de contrôler l'exécution des travaux sur le terrain. On note, toutes cultures confondues, l'implantation de 689 essais pour l'ensemble des États concernés par le programme.

d) - multiplication des semences prébase et base : elle concerne aussi bien les variétés issues des essais menés par le programme en phase I, que les nouvelles obtentions de la recherche. Le but de cette opération est de permettre aux SNRA de disposer de quantité suffisante de semences pour répondre aux besoins des services semenciers chargés de la multiplication à grande échelle.

Un rapport technique plus complet de ce programme sera disponible d'ici la fin du mois de décembre. La première conclusion que l'on peut retenir est que dans les États où le programme est exécuté, le taux moyen de réalisation dépasse largement 70%, en dépit de la mise en place tardive des fonds et les déficits pluviométriques constatés dans la plupart des États.

Il est à noter que la Guinée Bissau est le seul pays ne bénéficiant pas des actions du programme, à cause de son absence pendant l'exécution de la 1^{ère} phase qui a démarré avant son adhésion au CILSS. Néanmoins, le coordonnateur effectuera une mission dans ce pays pour voir dans quelle mesure le pays pourra bénéficier des acquis capitalisés par les autres institutions nationales de recherche du Sahel.

3.1.2 - Le programme régional de renforcement institutionnel en matière de recherche sur la sécurité alimentaire au Sahel (PRISAS)

Le programme régional de renforcement institutionnel en matière de recherche sur la sécurité alimentaire au Sahel (PRISAS) fait partie intégrale de la composante "socio-économie" du programme quinquennal 1990-1994 de l'Institut du Sahel. La mise en œuvre du PRISAS repose sur un accord tripartite signé en novembre 1989 entre l'USAID en tant que bailleur de fonds, l'INSAH et le Michigan State University (MSU), chargés conjointement de son exécution. Ce programme se situe dans le cadre global de l'accord de coopération entre l'USAID et le département d'économie de MSU en matière de recherches sur la sécurité alimentaire en Afrique. Il a pour objectifs de :

- renforcer la capacité institutionnelle locale de recherche sur les politiques de sécurité alimentaire au Sahel ;
- d'améliorer la diffusion des résultats de cette recherche ;
- consolider la formation des chercheurs sahéliens en méthodes d'analyse des politiques alimentaires ;
- stimuler de nouvelles études pertinentes à la sécurité alimentaire au Sahel.

Depuis la prise de service du coordonnateur en janvier 1990, les activités suivantes ont été réalisées :

1) - *Installation*

- acquisition d'un véhicule ;
- mise en place d'un ensemble d'équipements électroniques et informatiques comprenant :
 - . 3 micro ordinateurs
 - . 3 imprimantes
 - . 1 photocopieuse
 - . 1 modem
 - . 1 lot de logiciels pour le traitement de texte, l'analyse statistique et la communication électronique
- acquisition de mobilier de bureau
- révision des installations électriques pour sécuriser le matériel électronique.

2) - *Production scientifique et technique*

Outre les documents relatifs à la conception et la programmation détaillées des activités, la coordination du PRISAS a produit à ce jour les documents scientifiques et techniques suivants

- 1) l'amélioration de l'utilisation des données au Sahel : nécessité d'un plan d'action pour le renforcement des capacités locales d'analyse et de diffusion de l'information sur les marchés
- 2) libéralisation des économies et des échanges et sécurité alimentaire au Sahel. Les politiques alimentaires face à la libéralisation des économies et des échanges ;

3) *agricultural technology transfert in the Sahel : Baseline literature review* : synthèse provisoire des études sur le transfert de technologies en milieu rural au Sahel ;

4) élargissement des espaces d'échanges et stabilisation des marchés alimentaires au Sahel

5) sécurité alimentaire au Sahel : point sur les études et projet d'agenda de recherche. Cette synthèse servira de référence pour la définition et le lancement des activités futures de recherche.

La coordination du PRISAS a élaboré par ailleurs, deux brèves notes de synthèse portant respectivement sur une discussion des indicateurs d'impact économique des essais multiloaux du projet mil, sorgho, niébé et maïs et des critiques et suggestions sur l'avant-projet de la composante malienne du "projet africain" du centre du Président Carter. La note de synthèse relative au projet mil donnera lieu à l'élaboration ultérieure par le PRISAS d'une fiche technique servant à apprécier annuellement la portée socio-économique des essais variétaux coordonnés par ce projet.

3.1.3 -Le programme du réseau de recherche sur la résistance à la sécheresse (R³S)

Pour ce réseau, l'année 1990 est marquée par la poursuite de la consolidation des acquis de ces différents programmes de recherche.

1) Composante parcelle

Trois programmes de recherche sont opérationnels actuellement dans cette composante :

- le zonage des risques de sécheresse dans la zone soudano-sahélienne (programme fédérateur n°1 ou PF1) ;
- l'amélioration de l'alimentation hydrique et minérale par les techniques culturales (programme fédérateur n°2 ou PF2) et
- les facteurs génétiques d'adaptation à la sécheresse : "Centre d'Étude Régional pour l'Amélioration et l'Adaptation à la sécheresse" : CERAAS de Bambey. (programme fédérateur n°5 ou PF5).

Les deux programmes (PF1 ET PF2) ont organisé un atelier conjoint à Bamako du 30 avril au 4 mai 1990 en vue de favoriser la dynamique de concertation interne aux programmes fédérateurs R³S sur l'évaluation des risques de sécheresse (PF1) et la mise au point des techniques culturales améliorant l'alimentation hydrique (PF2).

Cet atelier a permis d'analyser les premiers résultats d'une approche pluridisciplinaire, des problèmes de la sécheresse visant l'amélioration de l'alimentation hydrique des cultures vivrières. Il a adopté les recommandations suivantes:

- 1) nécessité de favoriser les échanges de données entre les deux programmes ;
- 2) constitution d'un groupe de travail inter programmes PF1 - PF2. Parcelle - bassin versant pour une meilleure compréhension du ruissellement et sa prise en compte dans l'estimation du bilan hydrique ;
- 3) établissement des liaisons entre les logiciels du PF1 et du PF2 ;
- 4) organisation en 1991 d'un symposium international sur le thème "gestion agro-climatique des pluies" sous l'égide, de l'INSAH et de la CORAF;
- 5) organisation d'un atelier d'information sur la démarche, les produits et les priorités d'actions spécifiques à l'intention des pays n'ayant pas d'action de recherche sur le terrain. Il s'agit des pays suivants : Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Niger ainsi que des pays hors Sahel Cameroun et Bénin.

PF5 parcelle : ce programme fédérateur de la composante parcelle est issu de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). De par le grand intérêt qu'il porte (4 institutions de recherche présentes à l'atelier de Bamako en février 1987 avaient présenté des propositions de recherche sensiblement similaires), il a été retenu comme un thème principal de recherche sur la résistance à la sécheresse dans la zone soudano-sahélienne.

La méthode R³S favorise l'émergence des institutions de recherche disposant d'une capacité requise pour mener la recherche dans un contexte régional. C'est ainsi que le Centre national de recherches agricoles de Bambey (ISRA), qui mène déjà des travaux sur ce thème, a été retenu comme laboratoire d'accueil (pôle d'excellence) de ce thème fédérateur. Le Centre d'étude régional pour l'amélioration et l'adaptation à la sécheresse (CERAAS) a pour mission de mettre à la disposition du réseau, les infrastructures de l'ISRA renforcées par les moyens additionnels acquis par le réseau pour mener des recherches à l'échelon régional sur le thème "facteurs génétiques et physiologiques d'adaptation des cultures vivrières à la sécheresse. "

Le CERAAS a bénéficié d'un financement de la DG XII en 1989 d'un montant de 285 700 ECU (dont 177 143 ECU pour l'équipement et 108 558 ECU pour le fonctionnement). Le centre organise des séjours scientifiques des chercheurs travaillant sur le thème en leur attribuant des bourses d'étude de 2 à 3 mois à Bambey. Ainsi, de 1989 à septembre 1990, une dizaine de chercheurs ont séjourné au centre et ont travaillé sur des thèmes variés liés à la résistance à la sécheresse et sur les cultures suivantes : mil, sorgho, niébé, maïs et manioc.

Le CERAAS qui est très bien accueilli par les chercheurs de la sous-région et d'ailleurs est placé sous l'autorité institutionnelle de la CORAF et du CILSS. En raison de la définition incomplète de ses rapports institutionnels, une tendance "autonomiste" du CERAAS vis-à-vis de la structure d'accueil (l'ISRA) et vis-à-vis des deux institutions de tutelle (CORAF et CILSS) a été constatée. Des dispositions adéquates sont actuellement en cours pour résoudre ces problèmes afin de ramener le centre à une gestion scientifique, technique et institutionnelle conforme aux dispositions qui régissent l'ISRA, la CORAF et le CILSS.

Le centre est fonctionnel depuis février 1989. Les résultats à moyen terme attendus sont :

- une meilleure connaissance de la variabilité génétique des espèces testées (sorgho, niébé, arachide, igname, maïs et riz), des critères physiologiques de tolérance à la sécheresse par les moyens de criblage ;
- la formation des sélectionneurs et de physiologistes aux méthodes de sélection pour la tolérance à la sécheresse.

Le centre a reçu quatre stagiaires (Burkina Faso, Bénin, Guinée Conakry et Mali) en mission d'étude sur les mécanismes de résistance à la sécheresse :

- 1) étude sur l'arachide (Burkina) : hérédité de certains caractères d'adaptation à la sécheresse à l'aide d'un système d'irrigation différentielle .
- 2) réponse à la sécheresse des caractères agronomiques de l'arachide : notamment leur stabilité (Guinée Conakry) ;
- 3) étude sur l'igname : caractère d'adaptation à la sécheresse de l'igname (Bénin) ;
- 4) étude sur le sorgho : étude sur les différents géotypes du sorgho (Mali).

Treize demandes de séjours scientifiques sont actuellement soumises au centre.

2) Composante bassin versant

La composante bassin versant est fonctionnelle surtout par le programme "fonctionnement hydrologique et aménagement agricole des bas fonds", qui s'appuie concrètement sur 3 sites - Mali sud dans la zone de Sikasso ;

- projet bas-fonds Comoé et Yatenga au Burkina Faso ;
- projets Casamance et Thyssékaynor (Sine Saloum) au Sénégal.

L'objectif recherché à travers ce programme est d'arriver à des méthodes de recherche communes qui permettent une comparaison des résultats et l'élaboration d'une typologie générale des bas-fonds qui prennent en compte des critères pour les spécialistes des aménagements en se basant sur la connaissance du milieu naturel et humain.

Deux ateliers se sont déjà tenus sur l'analyse et la comparaison des résultats des différents sites (mars 1989 et mai 1990).

En ce qui concerne l'opérationnalité de ce programme "fonctionnement hydrologique et aménagement agricole des bas-fonds" des difficultés liées aux échanges d'informations entre la

coordination scientifique (CIEH) et les composantes du Mali et du Burkina Faso, ont été signalées dans le dernier rapport d'exécution. Une réunion de concertation se tiendra dans les plus brefs délais entre les différents partenaires pour aplanir ces difficultés.

Le réseau est à la recherche de financement pour un deuxième programme fédérateur "Gestion agricole du ruissellement".

3) Composante système de production

Cette composante qui a pu dégager des thèmes fédérateurs de recherche en avril 1989 est confrontée à des difficultés de financement.

Trois projets de recherche ont été soumis aux sources de financement :

- a) gestion intégrée des ressources naturelles ;
- b) transformation des relations agriculture-élevage ;
- c) rôle des organisations paysannes dans la lutte contre la sécheresse.

Seul le thème transformation des relations agriculture-élevage a bénéficié d'un financement de 180 000 ECU à répartir entre l'INRAN (Niger), l'INERA (Burkina), l'IER (Mali), institutions de recherche ayant formulé des projets sur ce thème.

Le thème "transformation des relations entre agriculture et élevage" qui a obtenu un financement pour ses activités, s'attèlera à diagnostiquer les conséquences des effets de la sécheresse sur la gestion des ressources naturelles en rapport avec les deux activités principales du monde rural au Sahel : agriculture et élevage : améliorer l'allocation rationnelle de ces ressources en fonction des charges qu'exercent sur elles l'une ou l'autre des deux activités ; contribuer à la fois à une valorisation économique des produits animaux et un meilleur entretien de la fertilité des sols.

3.1.4 - Le programme protection des végétaux

Durant la période du 1^{er} octobre 1989 au 30 septembre 1990, le personnel technique de l'UCTR/PV se limitait à un seul expert sahélien (la coordonnatrice). Les financements obtenus étaient les mêmes que ceux de l'année précédente à savoir les fonds ACDI et UNSO. Le financement UNSO a pris fin le 30 septembre 1990. Le manque de moyens humains et financiers n'a pas permis de réaliser tout le programme de travail adopté pour l'année 1989 - 1990.

Les activités suivantes ont été menées :

- organisation à Bamako en janvier 1990 du deuxième séminaire sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le Sahel. Cette rencontre a regroupé 90 participants dont 60 spécialistes sahéliens. Elle a fait le point sur les acquis des cinq dernières années (depuis le premier séminaire qui s'est tenu en décembre 1984) et a déterminé les thèmes prioritaires de recherche et les actions pilotes à mener pendant les cinq prochaines années. Ces priorités ont permis à l'Institut du Sahel d'identifier des projets qui seront exécutés dans le cadre d'un réseau sahélien de recherche en lutte intégrée contre les nuisibles. Ces projets seront exécutés par les instituts nationaux de recherche. Ces instituts seront déterminés en fonction de l'importance économique des cultures et des nuisibles impliqués dans les pays où sont implantés ces structures de recherche. Plusieurs de ces projets constitueront la poursuite des actions déjà menées par le projet CILSS de lutte intégrée. Les thèmes de recherche suivants constitueront la bourse de projets du réseau :

- thème 1 : plantes parasites et mauvaises herbes
- thème 2 : ennemis des denrées stockées en milieu rural
- thème 3 : ennemis des cultures maraîchères
- thème 4 : ennemis du riz
- thème 5 : insectes et maladies des mil, maïs, sorgho
- thème 6 : insectes et maladies des niébés, voandzou, arachide
- thème 7 : rongeurs nuisibles aux cultures, pépinières et jeunes plantations
- thème 8 : plantes locales à effets pesticides
- thème 9 : oiseaux granivores
- thème 10 : acridiens
- thème 11 : impact des traitements sur l'environnement

Une fiche a été élaborée pour chaque projet.

La coordination du réseau sera assurée par l'INSAH

- organisation à Banjul en mars 1990 de la réunion annuelle des responsables des services nationaux de protection des végétaux. Cette réunion a regroupé tous les pays du Sahel, l'ACDI, l'USAID/USDA, la CEE, l'ORSTOM, L'Autorité du Liptako-Gourma et l'OCLALAV. Cette réunion après avoir fait le point sur les problèmes phytosanitaires rencontrés au cours de l'année 1989, a examiné les plans de campagne nationaux pour l'année 1990. La réunion a également pris connaissance du compte-rendu du deuxième séminaire sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le Sahel, des efforts déployés pour une collaboration au niveau des zones frontalières dans le domaine de la protection des végétaux.

La réunion a recommandé d'intensifier les formations destinées aux paysans, d'organiser des journées d'études sur la protection des végétaux du Sahel. Compte-tenu d'une part des

problèmes liés à l'utilisation des pesticides et des introductions végétales dans le Sahel et d'autre part de l'absence d'une législation phytosanitaire dans les pays du Sahel, la réunion a recommandé que le problème de la législation phytosanitaire soit soumis au Conseil des Ministres du CILSS afin de lever les lenteurs qui entravent la finalisation des textes nationaux et de réaffirmer la volonté sahélienne de collaborer pour un meilleur contrôle phytosanitaire dans la sous région.

-rencontre à Niamey en juin 1990 des chefs de bases phytosanitaires de la zone frontalière du Liptako-Gourma. Cette rencontre a examiné les actions menées l'année précédente pour améliorer la collaboration en protection des végétaux dans cette zone frontalière. Tout en appréciant les efforts déjà fournis, les participants à cette rencontre ont décidé d'établir durant la campagne agricole des vacances-radio journalières entre les chefs de bases phytosanitaires. La réunion a mis l'accent sur l'importance de la formation des agents affectés dans ces bases et des producteurs agricoles y compris les femmes agriculteurs. Les participants à cette rencontre ont recommandé aux autorités politico-administratives d'accorder plus de facilités aux agents de la protection des végétaux pour des causes communes notamment les prospections communes et les traitements conjoints. La réunion a également recommandé la création d'un laboratoire régional de contrôle de qualité des pesticides et d'analyse des résidus et d'une quarantaine sous régionale en vue d'endiguer l'introduction de nouveaux ravageurs dans la sous région. Compte-tenu des besoins en formation, la réunion a demandé la participation du DFPV aux prochaines rencontres.

- suite aux recommandations des réunions des directeurs des services nationaux de protection des végétaux et des chefs de bases phytosanitaires de la zone Liptako-Gourma, des fiches ont été élaborées sur les activités suivantes qui font partie intégrante du programme quinquennal de l'Institut du Sahel :

- . réflexion pour le renforcement et un meilleur fonctionnement des services nationaux de protection des végétaux (journées d'études, séminaires sectoriels) ;
- . formation des paysans (élaboration de documents didactiques) ;
- . création d'un laboratoire sous régional sur les pesticides ;
- . mise en place d'une quarantaine sous régionale ;

-Production scientifique et technique :

- . 10 numéros de *SAHEL PV INFO* ;
- . une synthèse des travaux de recherches sur la protection des cultures vivrières réalisés au Sahel au cours de l'année 1989 ;
- . un rapport sur la situation phytosanitaire dans le Sahel au cours de l'année 1988.

Faute de moyens financiers la revue scientifique en défense des cultures vivrières n'a pas été réalisée ainsi que les documents didactiques pour les paysans.

3.2 Axe lutte contre la désertification

3.2.1 - Le projet renforcement des capacités scientifiques des pays sahéliens (RCS)

Ce projet a effectivement démarré ses activités en janvier 1990 par la mise en place d'équipements et fournitures pour le fonctionnement des institutions têtes de file retenues pour cette phase. Il s'agit de :

- l'IRBET au Burkina ;
- l'INRZFH au Mali ;
- le CNERV en Mauritanie ;
- l'Université de Niamey - Faculté d'agronomie au Niger ;
- et l'ISRA (Département recherche forestière) au Sénégal ;

La première réunion du comité scientifique de coordination s'est tenue du 7 au 8 décembre 1989 à Bamako. Le comité a adopté les programmes d'activités 1990 pour chaque institution tête de file :

Burkina Faso : deux (2) sites d'expérimentation ont été identifiés :

Mare aux hippopotames avec deux (2) thèmes de recherche :

- 1) étude des écosystèmes terrestres et aquatiques de la réserve ;
- 2) étude des systèmes agro-pastoraux de la zone riveraine de la réserve .

Mare d'Oursi avec trois (3) thèmes de recherche :

- 1) étude des écosystèmes des dunes, des glacis et des bas-fonds ;
- 2) étude des stratégies d'exploitation traditionnelle des ressources végétales et animales ;
- 3) études faunistique des différents milieux.

Mali : un (1) site identifié :

Boucle du Baoulé avec trois (3) thèmes de recherche :

- 1) suivi des populations animales
- 2) recherche sur la dynamique des écosystèmes
- 3) essai de mise en place de schémas d'aménagement et de gestion de terroirs villageois.

Mauritanie : deux (2) sites ont été identifiés :

Zone sahélienne (Kaédi) et zone sahélo-saharienne (Oualata).

Un (1) thème de recherche global pour les deux sites : recherche sur l'évolution des écosystèmes et sur les systèmes de production sous climat semi-aride et aride.

À Kaédi, les sous-thèmes suivants ont été retenus :

- sous-thème 1 : étude des potentialités
- sous-thème 2 : étude de l'évolution des écosystèmes
- sous-thème 3 : recherche sur les systèmes de production et la gestion des ressources naturelles
- sous-thème 4 : expérimentation des schémas d'aménagement et de gestion de terroirs villageois.

À Oualata, les sous-thèmes proposés sont identiques aux trois premiers sous-thèmes identifiés à Kaédi avec un quatrième sous-thème différent : expérimentation des techniques d'aménagement du milieu et de conservation des ressources naturelles.